DEPARTEMENT DE LA MANCHE **REPUBLIQUE FRANÇAISE**

ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES DE COUTANCES et DE SAINT LO

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Manche - Baie du Mont-Saint-Michel

Procès-verbal N° 2022/07 du Comité Syndical
Séance ordinaire du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 novembre, à 14 heures 30, le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Manche - Baie du Mont-Saint-Michel, régulièrement convoqué, le 17 novembre, par Monsieur Gaétan LAMBERT, Président, s'est réuni, au siège de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie, à Avranches, sous la présidence de Monsieur Gaétan LAMBERT, Président.

Présents titulaires : Monsieur Vincent BICHON, Madame Angélique FERREIRA, Monsieur David JUQUIN, Monsieur Gaétan LAMBERT, Madame Sophie LAURENT, Monsieur Hervé BOUGON, Madame Annaïg LE JOSSIC, Monsieur Daniel LECUREUIL, Monsieur Jean-Paul PAYEN, Monsieur Michel PEYRE, Monsieur Jean-Patrick AUDOUX, Monsieur Damien LEBOUVIER, Monsieur Bernard LEMASLE, Monsieur Charly VARIN.

Présents suppléants : Monsieur Jean-Yves LEFORESTIER, Monsieur Laurent GUEROC, Monsieur Jacques BONO, Monsieur Thierry LEMOINE, Monsieur Jean-Marc JULIENNE, Monsieur Léon DOLLEY.

Absents et excusés : Monsieur David NICOLAS, Madame Claire ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Madame Angélique FERREIRA

Le nombre de membre en exercice étant de 19 les membres présents au nombre de 21 forment la majorité.

.

L'ordre du jour, communiqué aux participants avec le dossier correspondant par courrier en date du 25 mai 2022, comportait 2 points à l'ordre du jour :

Monsieur Gaétan LAMBERT – Président

- Désignation du secrétaire de séance,
- **Délibération n° 2022-010259 :** Validation du compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2022,

Monsieur Michel PEYRE – Vice-Président – Suivi des Fonds Européens

- **Délibération n° 2022-010104 :** Candidature FEADER-LEADER 2023-2027- Validation du contenu et autorisation de transmission à l'autorité de gestion, la Région Normandie.

Informations et questions diverses :

Préambule

Monsieur Gaétan LAMBERT, Président, fait l'appel des membres et constate que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Madame Angélique FERREIRA est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Gaétan LAMBERT – Président :

- **Délibération n° 2022-010259 :** Validation du compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2022,

LE CONTEXTE :

LE PRESIDENT RAPPELLE AU COMITE SYNDICAL :

Le procès-verbal des précédentes réunions est consultable à la rubrique sur le site internet du PETR Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel à l'adresse du site suivante : petr-baiemontsaintmichel.fr, rubrique : Qui sommes-nous ? Nos décisions.

Le Président précise que, par souci de transparence, les procès-verbaux de réunions sont automatiquement mis en ligne sur le site pour que les membres du Comité Syndical puissent faire part de leurs remarques éventuelles et que chaque personne, qui souhaite se renseigner sur les activités du PETR, puisse le faire.

En outre, ils sont transmis par messagerie aux membres titulaires et suppléants du Comité Syndical préalablement à la réunion suivante.

Le Président précise que chaque compte-rendu de bureau est transmis également aux membres du Comité Syndical, titulaires et suppléants mais aussi à l'ensemble des Vice-Présidents des trois intercommunalités membres. Un format adapté à l'échange avec les EPCI membres a été mis en place afin de permettre une fluidité des échanges entre le PETR et les EPCI membres.

Monsieur le Président demande aux membres du Comité syndical de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Comité Syndical du 20 octobre 2022.

Délibération

Après avoir entendu le Président,
Après en avoir débattu,
Le Comité Syndical,
A l'unanimité,

DECIDE

- d'adopter le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2022.

- **Délibération n° 2022-010104 : Candidature FEADER-LEADER 2023-2027- Validation du contenu et autorisation de transmission à l'autorité de gestion, la Région Normandie.**

CONTEXTE :

LE VICE-PRESIDENT RAPPELLE AU COMITE SYNDICAL :

✐ Le cadre Régional :

Pour mémoire, le Vice-Président rappelle que la Région Normandie, dans le cadre de sa responsabilité d'autorité de gestion des fonds européens, a souhaité poursuivre l'accompagnement des territoires ruraux en dédiant une enveloppe de Fonds Européens pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER) au programme européen LEADER substantielle de 30 500 000 de FEADER qui se répartiront, vraisemblablement, les 19 territoires, qui auront confirmé le dépôt d'une candidature à échéance du 30 novembre 2022 et auront été sélectionnés par le comité de sélection normand. Rappelons que ces territoires étaient 17 à avoir mis en œuvre une stratégie de développement locale de leur initiative pour la période 2014-2022 avec un budget global régional de 42 millions d'euros.

Il souhaite rappeler en quelques mots également et notamment à l'adresse des nouveaux élus que le programme LEADER a été initié par l'Union Européenne avec un double objectif d'accompagner la ruralité et d'intéresser les populations rurales à la construction européenne. Il a vocation à soutenir des actions innovantes proposées dans le cadre d'une stratégie de développement territorial multithématique et est animé par un Groupe d'Action Locale composé d'acteurs privés et publics.

Pour la précédente génération de crédits 2014-2022, le bilan de la mise en œuvre du programme sur le territoire des trois intercommunalités du Sud Manche est très positif. Il a permis, avec une enveloppe de crédits de 3 millions d'euros abondée à deux reprises jusqu'à 4.5 millions d'euros, d'accompagner à ce jour 114 projets et de générer 15 millions d'euros d'investissement directement liés aux opérations.

Pour cette candidature, le Vice-président rappelle qu'il a été souhaité avoir recours à un accompagnement d'un bureau d'étude pour la formalisation de la candidature, pour la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI LEADER 2023-2027), comme pour animer la dynamique de préparation avec les élus locaux, les techniciens et les acteurs privés plus globalement.

Effectivement, cette préparation a été accompagnée dans le cadre d'une prestation dont le plan de financement est le suivant et pour laquelle il est possible de solliciter l'autorité de gestion afin d'obtenir une aide préparatoire FEADER-LEADER :

Dépenses (TTC)		Financements publics		
Prestation	39 630,00 €	**LEADER**	**31 704,00 €**	**80,00%**
		Autofinancement	7 926,00 €	20,00%
Total	**39 630,00 €**	**Total**	**39 630,00 €**	**100,00%**

✐ La candidature conjointe de Mont-Saint-Michel Normandie, Granville Terre et Mer et Villedieu Intercom présentée par le PETR Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel :

Après la mobilisation des acteurs du Sud du Département de la Manche, **pour la période 2014-2020, prolongée jusqu'en 2022, autour d'un axe méthodologique** dont le programme d'action a été défini en fonction des étapes incontournables de réussite d'un projet : Diagnostic-argumentaire approfondi, dimensionnement-partenariat et projections tant économique qu'environnementale, il a été retenu, **pour la période 2023-2027, d'accélérer la dynamique de prise en compte par les acteurs de la transition des pratiques de tous ordres vers une démarche plus résiliente et protectrice de la ressource**, **quelle qu'elle soit, nécessaire et motivée par l'urgence climatique avec l'objectif de «développer l'emploi en ménageant le territoire ».**

En effet, l'esprit de la candidature est celui de reconsidérer l'espace comme une ressource naturelle non renouvelable et donc de porter un intérêt à l'usage que fait l'homme des sols mais dans un rapport étroit ave la préservation des fonctionnalités de l'écosystème des sols. Pour chaque fiche-action retenue et quel qu'en soit l'objet, la mobilité, la santé, le tourisme, l'habitat, l'alimentation, le cadre de vie, le point central de la réflexion sera celui-ci.

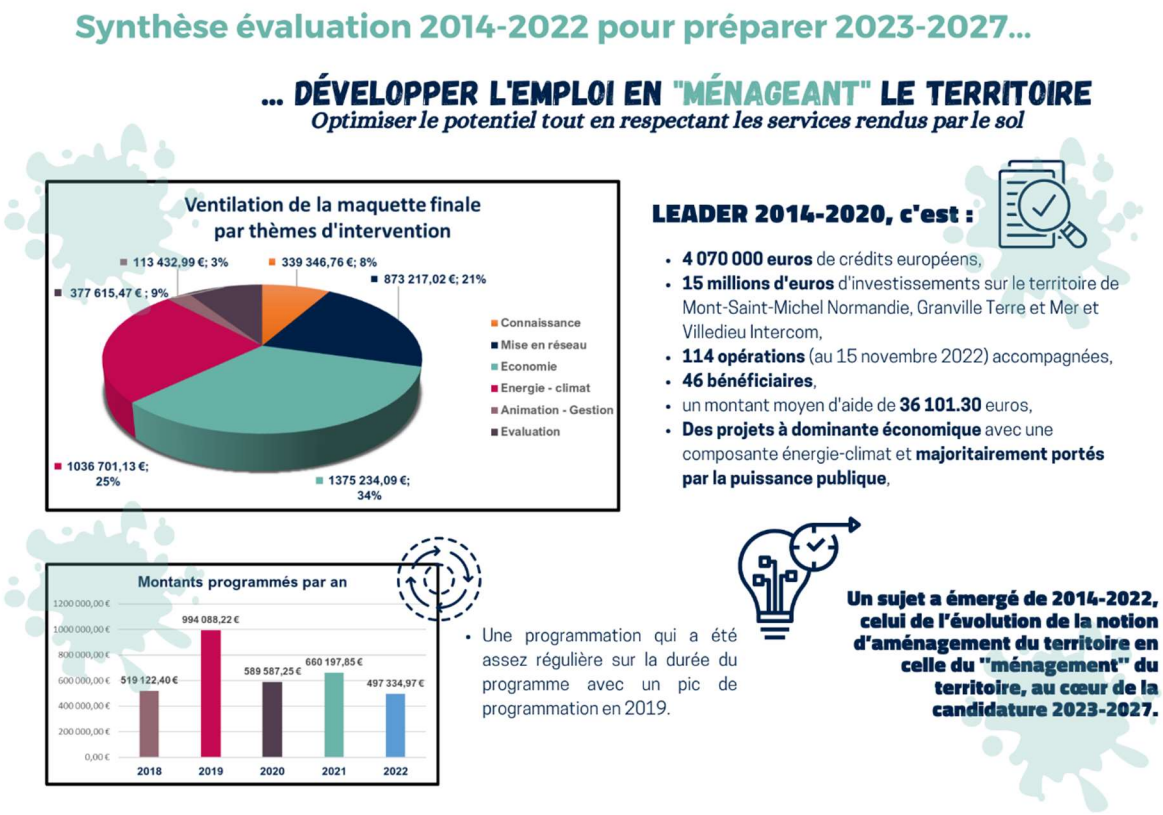

Partant du constat principal qui est celui selon lequel, **quels que soient les sujets abordés, « ce qui fait force pour ce territoire est aussi à l'origine de ses fragilités »** économiques, géographiques, sociales, culturelles, environnementales etc. et, bien évidemment, **en s'insérant dans le cahier des charges fixé par l'Europe et la Région Normandie**, c'est la notion **d'équilibre qui a fondé la stratégie proposée**.

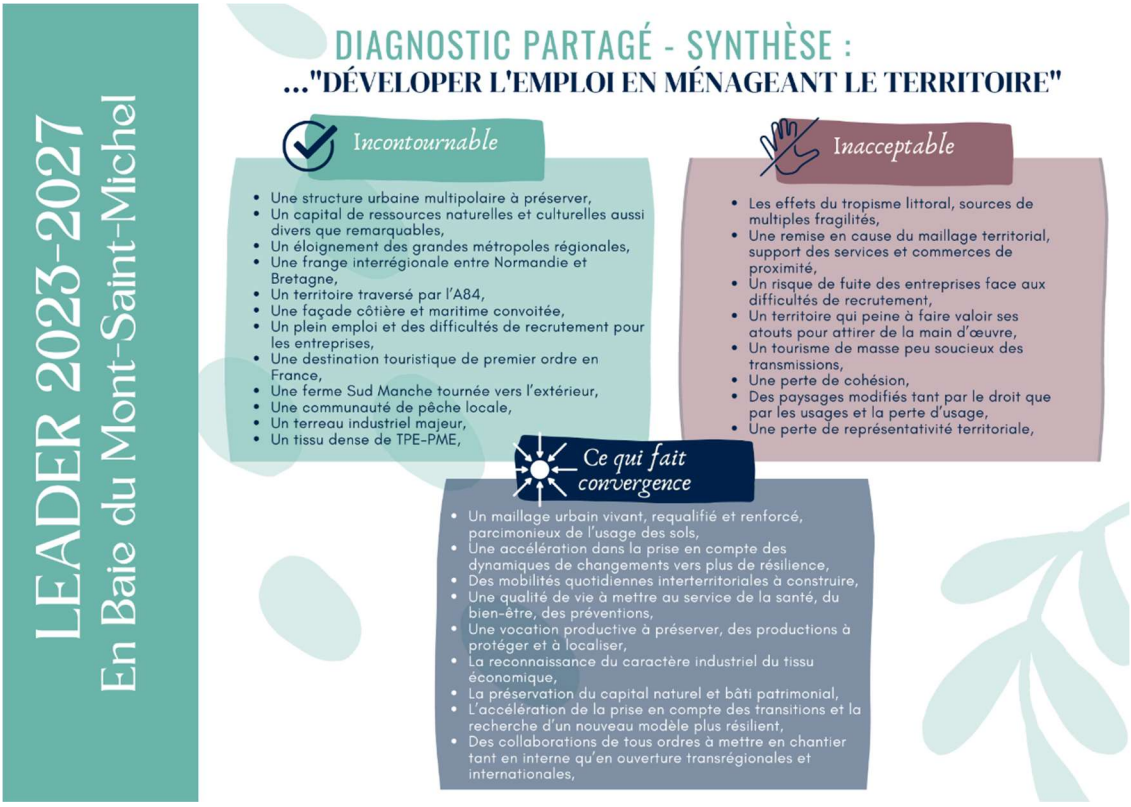

Cette notion d'équilibre sera portée tout au long du programme par une attention particulière observée en direction des doubles fonctions des sols, à la fois anthropiques (provoquées par l'action de l'homme essentiellement pour

l'habitat, l'économie et les services) **et intrinsèques** (support de la biodiversité, régulateur du cycle de l'eau, réservoir de carbone et producteur de biomasse), de manière conjointe et sur le même pas de temps dans un objectif de pérennisation de l'ensemble des fonctions. **Le moteur de l'engagement des acteurs sera celui de transformer ce qui peut être perçu comme une contrainte en opportunité pour le territoire.**

Après le constat, la motivation, 5 défis à relever ont été retenus :

Nous sommes donc bien aujourd'hui en présence de **différents défis à conjuguer et là est peut-être l'originalité de la période qui s'ouvre**. Des **défis de différents ordres**, à traiter pour autant sur la même période :

1. **celui du réenchantement de l'espace rural** à l'aune des aspirations individuelles comme collectives avec de nouvelles opportunités pour les centralités de taille moyennes à la condition qu'elles sachent reconvertir leurs propres barycentres et mieux organiser leur développement avec leur territoire de proximité ;
2. **celui de l'aménagement de chacun des espaces :** urbain, agricole et naturel, au profit de meilleures fonctionnalités (accueil des populations, souveraineté alimentaire, réindustrialisation, autonomie énergétique, préservation de la ressource, …) et donc la fin du « grignotage » des fonctions essentielles de chacun des espaces par les autres au profit d'un regard bienveillant sur les conséquences d'une action de l'un vers les fonctions des deux autres ;
3. **Celui d'une meilleure prise en compte conjointe de la santé physique, mentale et sociale** dans un territoire qui globalement vieillit et dont les modes de vie évoluent ;
4. **Celui d'une création de richesses dont la définition est bouleversée par la recherche d'une équation plus favorable à la protection et conservation des ressources mais** dont l'objectif reste le plein emploi**,**
5. **Celui de l'accélération de la prise en compte des transitions nécessairement liées à l'aggravation des effets du changement climatique et des risques d'augmentation des risques** de tous ordres qui impose un changement de modèle dans un laps de temps très court sous peine d'irréversibilité des conséquences,

Le croisement des constats largement partagés, des défis à relever et la détermination des objectifs stratégiques pour 4 thématiques que sont l'aménagement, les services, les emplois et les ressources, ont donné lieu à la proposition de 5 fiches actions, auxquelles il convient d'ajouter celles de la coopération et de l'animation.

Pour la fiche coopération, le choix a été fait de poursuivre les coopérations déjà engagées. Une coopération interterritoriale est engagée depuis plusieurs années avec le PETR du Pays de Saint-Malo et le Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Fougères et elle a déjà donné lieu à des extensions de périmètre des coopérants avec la participation de la Communauté de communes du Grand Chambord notamment. Une autre coopération avec différents pays, GAL LEADER européens sur la thématique des sites dédiés à Saint-Michel en Europe a donné lieu récemment à la production d'une étude marketing très intéressante qui s'est complétée d'une candidature du réseau au label d'itinéraire culturel européen.

De nombreux projets sont en réflexion pour la poursuite de cette coopération. **Toutefois, les acteurs du territoire, convaincus de l'intérêt de ces partages, se réservent la possibilité de s'intéresser à d'autres sujets et d'autres territoires.**

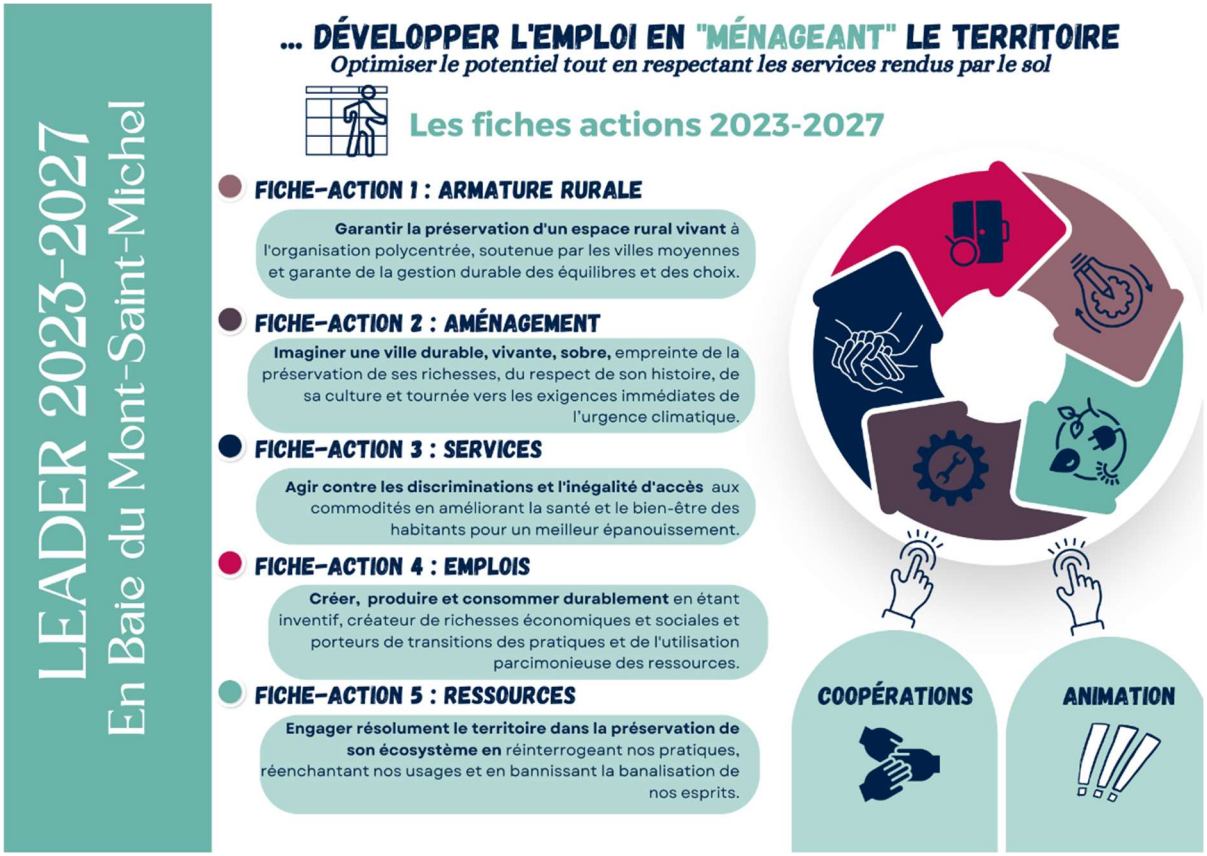

- **Des modalités de la concertation pour l'élaboration de cette candidature à la fabrique du ménagement :**

De nombreuses réunions ont permis d'aboutir à cette proposition, **mobilisant des élus des trois intercommunalités, des socioprofessionnels et des techniciens** et qui ont conduit à la remise de la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt à la Région Normandie en février dernier et aujourd'hui à la remise de la candidature avant le 30 novembre. **Pour accompagner cette concertation des outils ont été élaborés pour faciliter les échanges** avec notamment **un premier appel à contributions** qui a fait l'objet d'un partage avec des représentants élus et socioprofessionnels des trois intercommunalités comme des chambres consulaires de commerce, de métiers et d'agriculture **puis un questionnaire qui a été diffusé dans une version large et plus réduite pour une consultation grand public,** laquelle a fait suite à une conférence de presse, présentant le bilan de la programmation LEADER passée et esquissant les propositions à venir pour 2023-2027.

DÉVELOPPER L'EMPLOI EN "MÉNAGEANT" LE TERRITOIRE

Optimiser le potentiel tout en respectant les services rendus par le sol

Notre méthode de concertation

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL SUD-MANCHE BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE · Granville Terre&Mer · VILLEDIEU INTERCOM

S'accorder sur les besoins du territoire

- Circonscrire le territoire d'intervention,
- Compléter la matrice AFOM,
- Confronter cette matrice au ressenti des acteurs.

Elaborer la stratégie pour y répondre

- Défis à relever,
- Objectifs stratégiques
- Effets attendus

Traduire la stratégie en actions à conduire

- Rédiger les fiches actions

Définir les moyens d'accompagner la mise en œuvre

- Etablir la gouvernance technique et politique,
- Définir l'ingénierie de projet,

Se donner les moyens de vérifier l'effectivité de la mise en oeuvre de la stratégie

- Définir les indicateurs,
- Acter les conditions d'évaluation du programme,

Les principales dates de concertation...

LANCEMENT DE LA CONCERTATION

16 décembre 2021 : Comité Syndical PETR - échanges sur l'opportunité du recours à un prestataire pour la préparation de l'AMI et validation de la méthode.

9 février 2022 : Notification marché de prestation

CONCERTATION ELUS ET SOCIOPROFESSIONNELS

14 février 2022 - Echanges et préparation de la réponse à l'AMI.

VALIDATION DE LA CANDIDATURE AMI EN COMITÉ SYNDICAL

17 février 2022 - Débats et validation des termes de la réponse à l'AMI

23 février 2022 : Transmission AMI 2023-2027 à la Région Normandie

20 mai 2022 : Le PETR est autorisé par la Région à candidater

CONCERTATION AVEC LES CONSULAIRES

14 juin 2022 : Partage de l'appel à contributions avec les représentants des chambres consulaires.

RÉUNION INTERGAL MANCHE

23 juin 2022 - Echanges entre GAL de la Manche : Partage du dossier de candidature et suggestions de projets de coopérations.

Elaboration d'un google form trznsmis via site internet, presse et réseaux sociaux : Contexte et stratégie

SEMINAIRES CONCERTATION ÉLUS ET SOCIOPROFESSIONNELS

8 septembre 2022 - Granville Terre et Mer
9 septembre 2022 - Mont-Saint-Michel-Normandie
Echanges avec les responsables thématiques des EPCI, leurs élus référents et 3 à 4 acteurs socioprofessionnels de leur choix : Argumentaire, stratégie, actions.

Concertation grand public : Argumentaire et stratégies partagées

RAPPORT CONCERTATION ET CONTENU EN COMITÉ SYNDICAL

14 septembre 2022 : Présentation Bilan de la concertation et contenu de la candidature en Comité Syndical du PETR

CONFÉRENCE DE PRESSE LEADER

10 octobre 2022 : Présentation Bilan LEADER 2014-2022, valorisation de l'action par un dossier emblématique, contour de la nouvelle proposition et appel à contributions.

Partage du dossier complet dans chaque EPCI

VALIDATION DES TERMES DE LA CANDIDATURE

13 octobre 2022 - Villedieu Intercom,
27 octobre 2022 - Mont-Saint-Michel Normandie,
17 novembre 2022 - Granville Terre et Mer
25 novembre 2022 : Comité Syndical PETR - échanges sur le contenu de la candidature et validation avant envoi.

CONCERTATION ELUS ET TECHNICIENS DES EPCI

28 janvier 2022 - Echanges avec les Directeurs Généraux des Services des EPCI sur les fondamentaux de la réponse à l'AMI.
14 février 2022 : Echanges avec les techniciens et élus référents des EPCI.

BUREAU DU PETR : RÉUNION DE TRAVAIL ET VALIDATION DES ÉTAPES

3 février 2022 : Echanges sur la feuille de route, l'analyse des offres et les fondamentaux de la candidature AMI.

Transmissions des plans d'actions et contrats de chaque EPCI au prestataire

CONCERTATION ELUS ET SOCIOPROFESSIONNELS

3 mars 2022 : Retour sur le contenu définitif de l'AMI et préparation des éléments de la candidature.

Elaboration d'un questionnaire "Appel à contributions" transmis aux EPCI et Consulaires pour un travail interne avant restitution

CONCERTATIONS ELUS ET TECHNICIEN DES EPCI

1er juillet et 7 juillet 2022 : Partage de la stratégie, des défis et choix d'actions avec les responsables thématiques de Mont-Saint-Michel-Normandie.
1**3 juillet 2022 :** Partage de la stratégie, des défis et choix d'actions avec les responsables et thématiques Vice-présidents de Granville Terre et Mer.
12 juillet 2022 : Partage de la stratégie, des défis et choix d'actions avec les responsables et thématiques Vice-présidents de Villedieu Intercom.

BUREAUX DU PETR : RÉUNIONX DE TRAVAIL ET VALIDATION DES ÉTAPES

3 février 2022 : Retour sur les débats en Comité syndical pour le dépôt de l'AMI.
7 avril 2022 : Panorama régional de la réponse à l'AMI.
5 mai 2022 : Réflexions sur les pistes de coopérations LEADER.
2 juin 2022 : Partage du contenu du dossier de candidature, des attendus européens et régionaux.
20 juillet 2022 : Partage des travaux de préparation de la candidature, des thématiques de travail, de la méthode de sélection des projets...
20 octobre 2022 : Partage de l'évaluation du programme 2014-2022, de ses conclusions et poursuite de la préparation de la candidature,
25 novembre 2022 : Validation de la proposition définitive avant passage en Comité syndical

SEMINAIRES FINALISATION ÉLUS ET TECHNICIENS DES EPCI

17 novembre 2022 et 24 novembre 2022- Granville Terre et Mer
- Mont-Saint-Michel-Normandie
- Villedieu Intercom

Echanges pour le responsables thématiques des EPCI, leurs élus référents et 3 à 4 acteurs socioprofessionnels de leur choix : Argumentaire, stratégie, actions.

Avec.. UNION EUROPÉENNE · NORMANDIE

Quelles sont les originalités proposées pour cette nouvelle programmation 2023-2027 et les constantes par rapport aux modalités d'animation et de gestion du programme précédent ? L'évaluation conduite sur ce point pour le programme 2014-2022 a permis de proposer d'une part, le **renforcement de la mission principale du Comité Technique** (qui se réunissait préalablement au Comité de Programmation décisionnel) qui perdure, à savoir la fusion des dynamiques intercommunales et celle du PETR avec la désignation encore plus affirmée d'un référent par EPCI en charge de compléter l'animation en la relayant tout au long du programme. Toutefois et pour préserver la capacité du programme à agir, les collectivités concernées ne solliciteront pas la participation du FEADER-LEADER pour cette animation.

Plusieurs agents seront mobilisés, la **direction du PETR (0,2 E.T.P.)** en raison de la coordination nécessaire pour un programme qui se veut transversal et sur lequel les questions de l'aménagement et de l'urbanisme sont importantes. Un **animateur-gestionnaire (1 E.T.P.)** qui travaillera de concert avec un **gestionnaire** dont les compétences comptables sont affirmées pour un programme qui le mérite **(0.5 E.T.P.)**. Compte-tenu des enjeux spécifiques à la priorité du programme, **des compétences spécifiques seront mobilisés sur la transition énergétique, climatique et la qualité de l'air (0.3 E.T.P.)**. Aussi chaque projet présenté fera l'objet d'un examen à ce titre. La répartition des missions entre les agents suivra le descriptif ci-dessous :

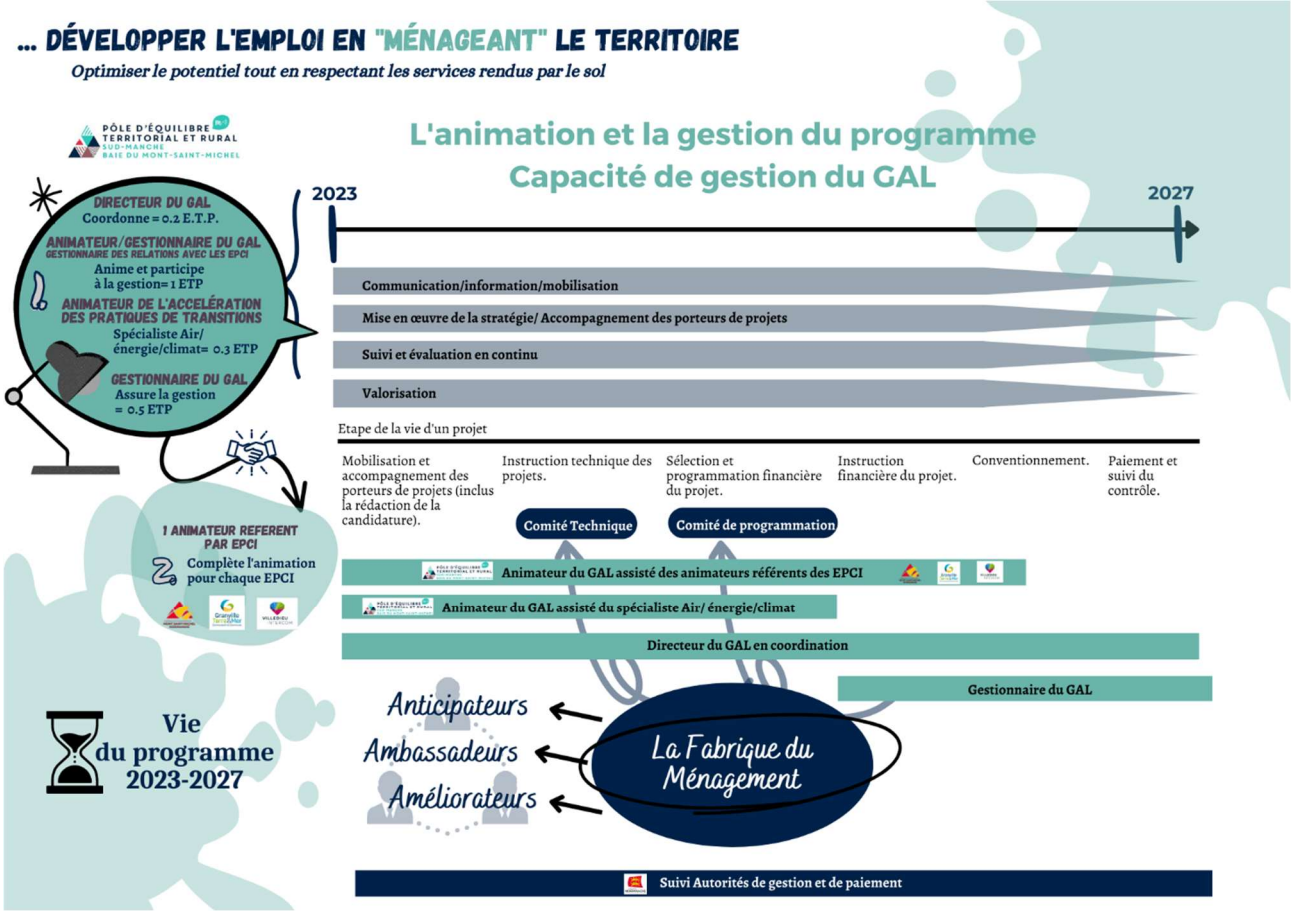

L'évaluation, a, d'autre part, **soulevé l'intérêt de renforcer la capacité de sélection du Comité de Programmation** qui sera accompagné pour 2023-2027 par **la « fabrique du ménagement »** et ses membres, répartis entre **trois catégories** : **les anticipateurs** qui se pencheront sur la rédaction d'appels à projets et mettront en lumière des sujets sur lesquels des actions sont attendues plus particulièrement, **les ambassadeurs** qui auront pour rôle de faire partager largement le programme et sa mise en œuvre et **les améliorateurs**, acteurs essentiels de l'évaluation du programme qui le suivront et le réorienteront en cas de besoin dans un objectif d'atteinte de la finalité de la stratégie.

Equipe d'animation et fabrique du Ménagement seront au service du Comité de programmation et de ses membres qui, aidés de la grille de sélection qui a été élaborée et sera jointe à la candidature, devront faire les meilleurs choix dans la sélection des projets accompagnés par le FEADER-LEADER. Dans la composition proposée du **Comité de programmation,** il a été fait le choix de **réserver une part importante à la** ruralité sur laquelle la Région Normandie, à juste titre, a attiré l'attention des candidats. C'est la raison pour laquelle **3 maires de communes de moins de 500 habitants** ou leurs représentants, **2 représentants des pôles de proximité de l'armature du Schéma de Cohérence Territoriale du PETR** couvrant lui aussi le périmètre des trois intercommunalités et **1 maire** ou son représentant **des Petites Villes de Demain seront invités à siéger et sélectionner les dossiers. L'équilibre homme/femme sera également recherché dans la composition du Comité de programmation. Du côté des professionnels, il a été proposé de s'adjoindre des compétences professionnelles des thématiques éligibles et la participation des consulaires toujours très actifs lors de la précédente programmation est reconduite.**

Quelles seront précisément les missions des membres de la « fabrique du ménagement » qui puisera ses ressources et compétences dont elle aura besoin, au-delà des membres sélectionnés pour participer au Comité de Programmation :

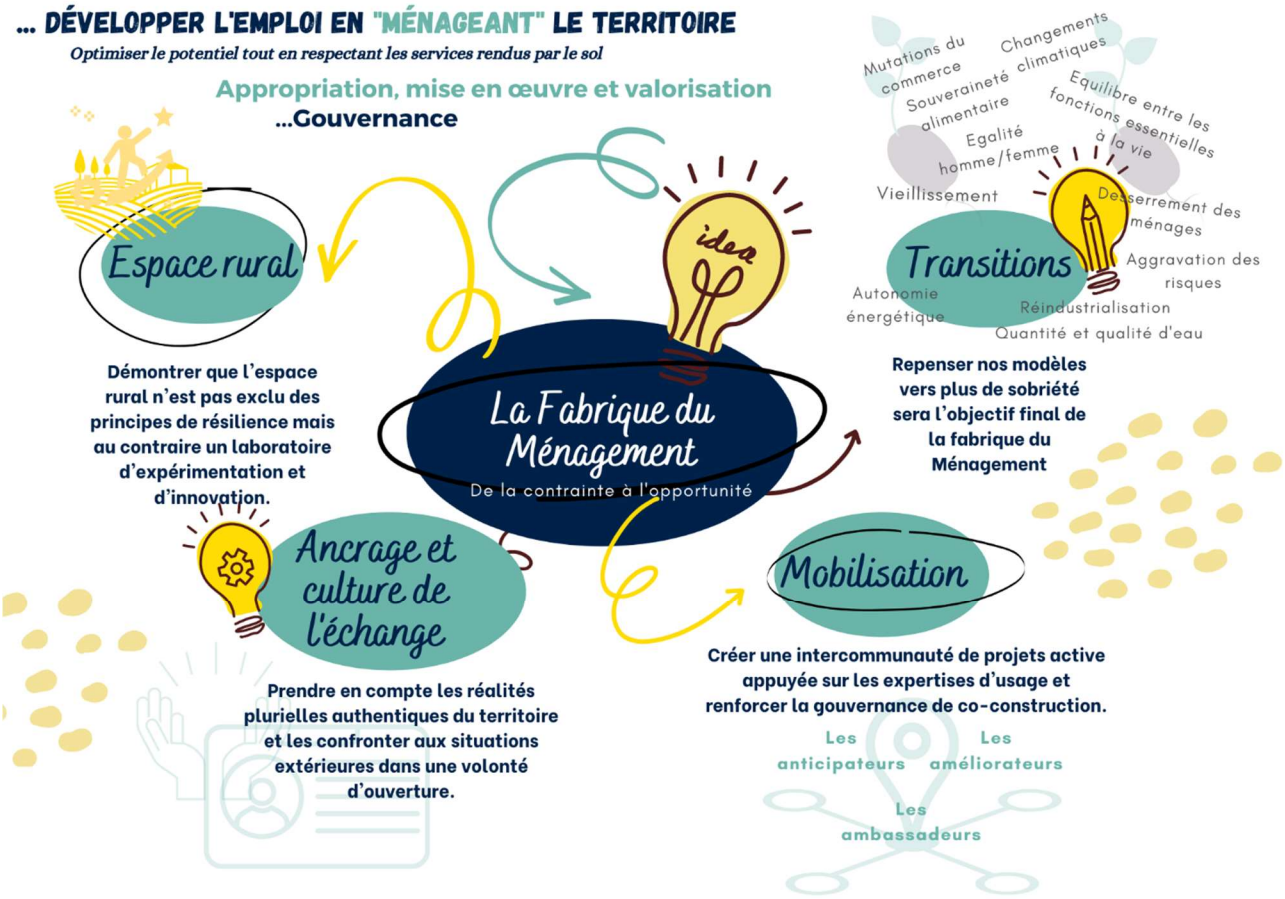

Selon quel schéma de gouvernance ?

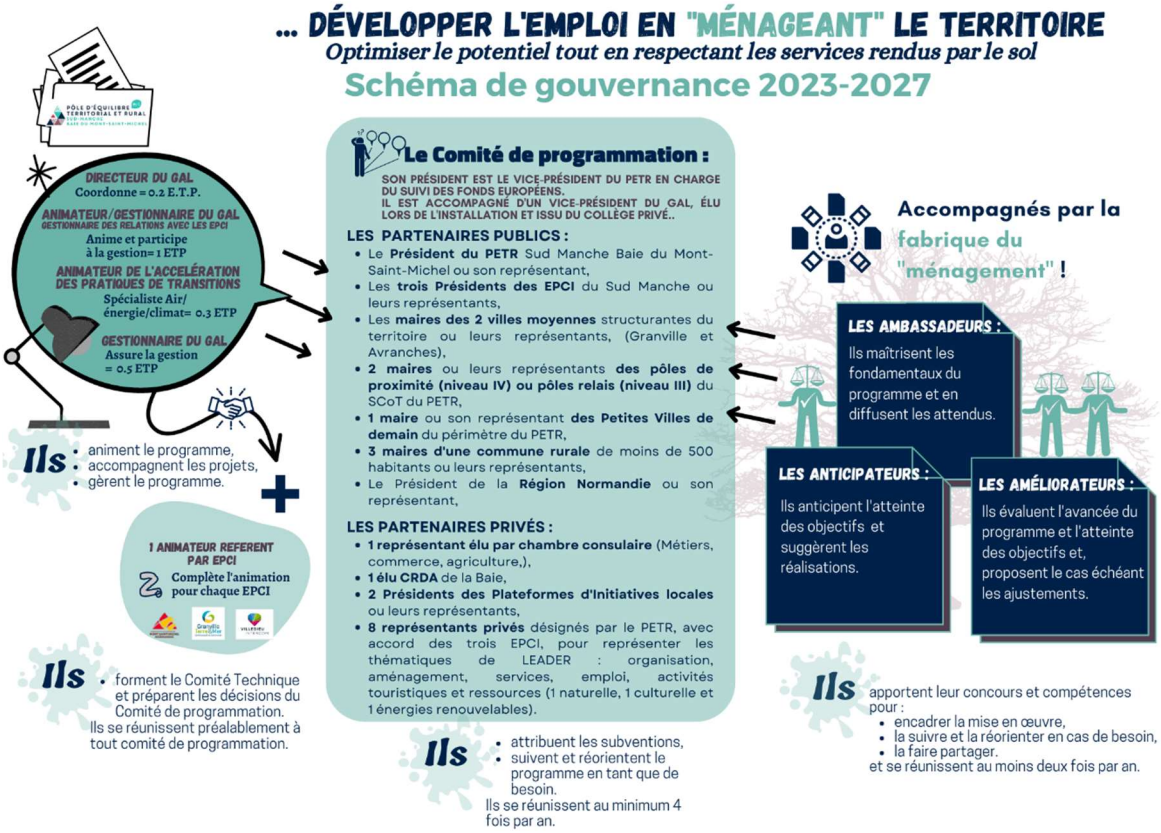

Pour stabiliser la gouvernance et là aussi tenir compte des conclusions de l'évaluation de la conduite du programme 2014-2022, le Président du GAL et donc du Comité de programmation sera le Vice-Président du PETR en charge du suivi des fonds européens et il sera assisté d'un Vice-Président, élu par le Comité de programmation lors de l'installation de ce dernier, choisi parmi les représentants du collège privé.

La maquette proposée pour la mise en œuvre du programme serait la suivante :

Fiches actions	libellé	Autofinancement sous maîtrise d'ouvrage publique	Total contribution publiques nationales	Montant FEDER	Dépenses publiques totales	Taux Cofinancement FEADER en % de la dépense publique totale	Taux réglementaire fixe de FADER	Montant de la dépense publique nationale	TOP UP	Fonds Privés	MONTANT GLOBAL
1	**Fiche-Action n°1 :** Armature rurale	128 775	128 775	515 100	750 114	80%	80%	128 775	106 239	64 388	814 502
2	**Fiche-Action n°2** : Aménagement	128 775	128 775	515 100	750 114	80%	80%	128 775	106 239	64 388	814 502
3	**Fiche-Action n°3 :** Services	85 850	85 850	343 400	500 076	80%	80%	85 850	70 826	42 925	543 001
4	**Fiche-Action n°4 :** Emplois	85 850	85 850	343 400	500 076	80%	80%	85 850	70 826	42 925	543 001
5	**Fiche-Action n°5 :** Ressources	171 700	171 700	686 800	1 000 153	80%	80%	171 700	141 653	85 850	1 086 003
6	**Fiche-Action n°6 :**Coopération	42 925	42 925	171 700	250 038	80%	80%	42 925	35 413	21 463	271 501
7	**Fiche-Action n°7 :** Animation	214 625	214 625	858 500	1 250 191	80%	80%	214 625	177 066	107 313	1 357 503
		858 500	**858 500**	**3 434 000**	**5 000 763**			**858 500**	**708 263**	**429 250**	**5 430 013**

Elle tient compte de la volonté de réserver 25% des montants à l'animation et la gestion du programme et de répartir les crédits de la manière suivante entre les fiches actions : 1 et 2 chacune à 15% de la maquette compte-tenu de l'originalité de ces nouveaux sujets, 3 et 4 chacune 10% de la maquette et 5 avec 20% de la maquette afin de tenir compte de l'importance du l'objet de la fiche, à savoir la préservation des ressources du territoire.

Bien entendu, le programme proposé sera conduit en articulation avec les autres programmes et en tenant compte des objectifs du SRADDET Normand d'autant plus que le sujet de l'aménagement est central dans la proposition de candidature.

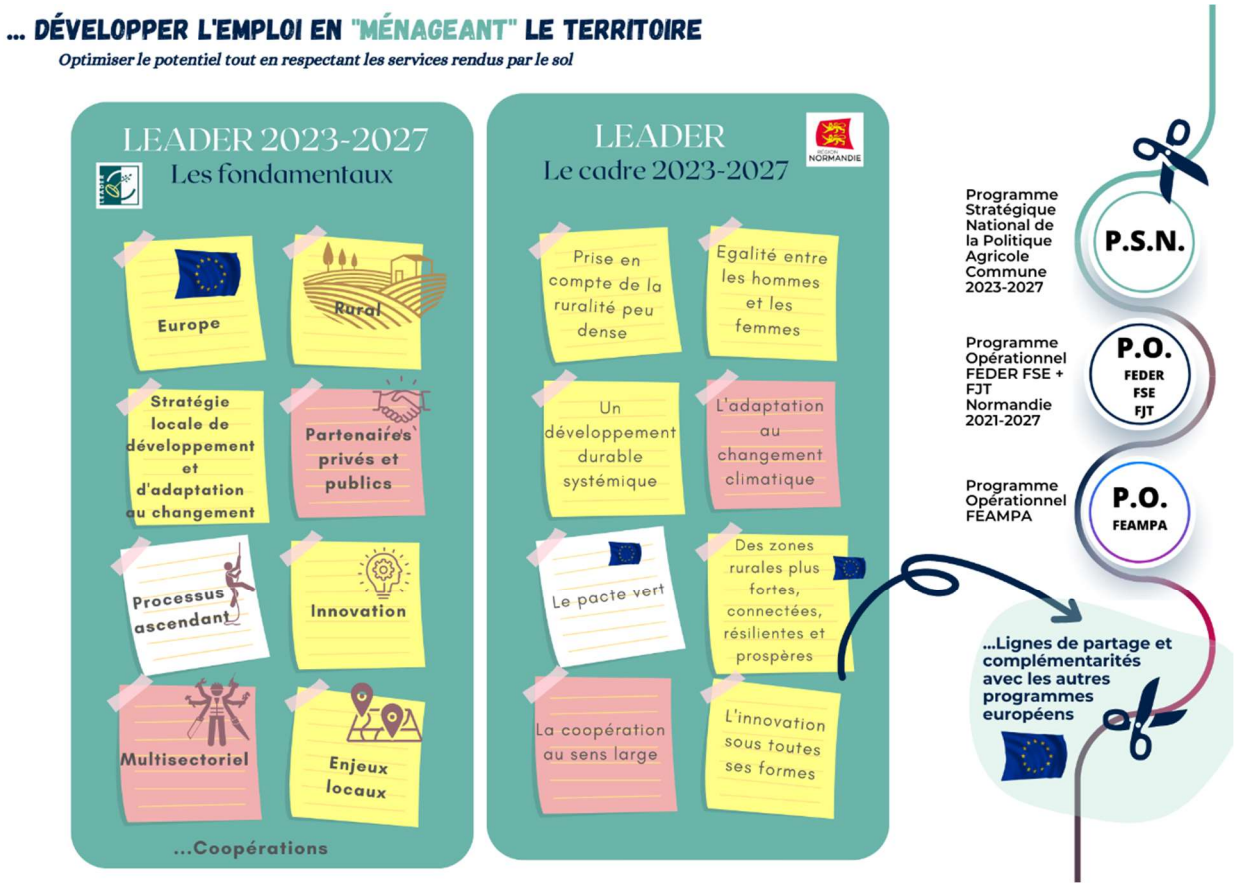

Les fiches actions détaillées ont été jointes au rapport transmis préalablement ainsi que le projet de candidature complet.

Les annexes sont composées de :

- Liste des communes concernées,
- Délibération du PETR,
- Délibération des EPCI,
- Lettre de soutien des chambres consulaires et Département de la Manche,
- Evaluation détaillée,
- Diagnostic écrit complet en plus de l'AFOM disponible dans le corps de la candidature,
- Liste des réunions de concertation pour une meilleure lisibilité,
- Armature territoriale du SCoT avec la liste des PVD en plus (carte),

DELIBERATION :

Après avoir pris connaissance des éléments du rapport,
Après avoir entendu le Vice-Président,
Après en avoir débattu,
Le Comité Syndical,
A l'unanimité,

Se félicite de la méthode de co-construction de la stratégie qui a été proposée tout au long de la préparation de la candidature,
Adhère à la stratégie qui a été proposée visant à sélectionner et accompagner des opérations conduisant à « Développer l'emploi en ménageant le territoire », qui vise à la recherche d'un équilibre construit entre toutes les fonctions essentielles à la vie des sols qu'elles soient anthropiques ou intrinsèques.
Prendra tout sa part à la mise en œuvre de la gouvernance proposée avec la « Fabrique du ménagement », pour apporter son concours à l'innovation proposée, être ambassadeur de la mise en œuvre du programme et participer à son amélioration tout au long de la programmation 2023-2027,
Assure qu'il apportera son concours technique et financier à la mise en œuvre du programme par les actions qui seraient engagées,
Approuve l'ensemble des éléments de la candidature proposée par le PETR en réponse à l'appel à candidature de la Région Normandie pour la mise en œuvre du programme FEADER-LEADER 2023-2027 présenté par le PETR Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel pour les trois intercommunalités de Mont-Saint-Michel-Normandie, Granville Terre et Mer et Villedieu Intercom,
Dit qu'il portera l'animation et la gestion du programme 2023-2027 pour le compte des intercommunalités membres,
Autorise le Président à formuler une demande de soutien préparatoire à l'autorité de gestion pour un montant de 31 704 euros T.T.C.,
Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération et notamment pour transmettre cette candidature avant le 30 novembre comme attendu par la Région Normandie.
Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 52.

Ainsi fait et délibéré, le 25 novembre 2022.
Le Président,
Gaétan LAMBERT